Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1815

Artikel: Le contre de mère-grand : paradis bancaire helvétique : savoir négocier un tournant, difficile!
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013819

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le conte de mère-grand

Paradis bancaire helvétique: savoir négocier un tournant, difficile!

André Gavillet (2 mars 2009)

Le *«petit actionnaire»*, à défendre, fut beaucoup utilisé il y a quelques années, quand étaient en jeu les intérêts des *«gros actionnaires»*! Même la nationalisation du Canal de Suez par Nasser fut présentée comme une spoliation des petits porteurs.

Aujourd'hui, la distinction entre fraude et évasion fiscale est justifiée au nom des *«petits épargnants»*. Mme Brunschwig Graf fait pleurer dans les chaumières en évoquant cette grand-mère qui n'a pas déclaré un tout modeste carnet d'épargne. Si le secret bancaire ne la protégeait pas, elle serait pénalisée. Confusion sciemment entretenue! Car la déclaration de la grand-mère, pour autant que le fisc ait du temps à consacrer à ces broutilles, ferait simplement l'objet d'une rectification, et éventuellement d'un rappel. La levée du secret bancaire n'est pas synonyme de condamnation. Les moyens de contrôle utilisés n'impliquent pas que les contrôlés sont coupables! Et quand les banques suisses se vantent de gérer le tiers de la fortune privée mondiale, cela fait beaucoup de grands-mères et de si petits carnets d'épargne...

Procuration

Des services d'aide sociale demandent à des bénéficiaires de signer une procuration autorisant un contrôle éventuel de leur épargne, puisque l'aide est subordonnée à des conditions de ressources. Mais qui s'indigne, dans les rangs bourgeois, de cette atteinte à la «sphère privée»? On objectera qu'on ne peut comparer une dépense sociale à la charge de l'Etat avec une contribution fiscale du citoyen à l'Etat. Eh bien, si! On peut comparer. Dans les deux cas est en jeu la dépense et la recette de l'Etat, soit le respect de la loi.

Et de surcroît, si un gros contribuable dissimule un million, qui croira qu'il le fait par simple omission?

Habillage idéologique

Certes des intérêts nationaux sont en jeu. La place financière suisse crée des richesses et garantit des emplois. Il est naturel et même civique qu'on la défende.

Mais une idéologie sur mesure ne peut justifier un comportement déloyal à l'égard de pays proches. On prétend ainsi justifier le «refuge» suisse au nom du droit (*sic*) d'un citoyen d'être protégé contre l'Etat confiscatoire. Or, comment considérer comme tel les membres de l'Union européenne qui, en outre, ne pratiquent plus, avec l'euro, une inflation spoliatrice?

Ah le traître!

L'accumulation des affaires peut faire croire à une persécution. Pourtant les problèmes sont distincts, même s'ils ont pour point commun l'appétit national du gain: - UBS et son comportement illégal aux USA, - UBS, son dimensionnement national et sa vulnérabilité internationale, - la fiscalité des cantons que l'UE considère comme déloyale, - l'interprétation intéressée du secret bancaire, - la probable mise au pilori par le G20 de la Suisse nommément désignée comme paradis fiscal.

La maîtrise de ces dossiers est possible, par décision autonome ou par négociation, pour autant que nous les décortiquions. Ce qui signifie que nous entrions en matière sur un réexamen. Les accusations, déjà entendues, de *«trahison»*, portées contre ceux qui ne défendent pas le *statu quo*, pourraient mal augurer de notre maîtrise. Heureusement que quelques esprits indépendants demandent un *aggiornamento*. La réussite, qui engage, plus que notre diplomatie, notre destin national, n'est pas certaine. Il faut s'engager.